

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2018

DCM N° 18-09-27-30

**Objet : Désignations diverses.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a désigné les membres de l'Assemblée Générale de l'Association TCRM BLIDA, parmi lesquels Madame Aurélie FILIPPETTI.

Madame Aurélie FILIPPETTI ayant démissionné de sa qualité de Conseillère Municipale, il y a lieu de pouvoir à son remplacement.

Par ailleurs, le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle prévoit l'installation d'une Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Cette commission a pour objet de :

- favoriser la cohérence et le développement des politiques de protection et d'assistance en faveur des victimes de la prostitution,
- rendre un avis sur les demandes qui lui sont soumises concernant la mise en place et le renouvellement des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

La Ville de Metz étant sollicitée afin d'être associée à cette commission, il est donc proposé de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-33,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 portant sur les Modalités d'organisation de TCRM-BLIDA et la création d'une association chargée de l'animation du site,

**VU** la lettre de démission présentée par Madame Aurélie FILIPPETTI de sa qualité de Conseillère Municipale,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R. 121-12.7,

**VU** le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration de mise en œuvre,

**VU** le courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme Aurélie FILIPPETTI au sein de l'Assemblée Générale de l'Association BLIDA,

**CONSIDERANT** que la Ville de Metz est sollicitée afin de siéger au sein de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder aux désignations concernées,

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE DIRE** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER :**  
M. Stéphane MARTALIE  
pour représenter la Ville de Metz au sein l'Assemblée Générale de l'Association TCRM BLIDA.
- **DE DESIGNER :**  
M. Raphaël PITTI  
pour représenter la Ville de Metz au sein de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de représentants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**